

Convention collective de la production cinématographique et de films publicitaires

## **Le 16 et 17 juillet la grève a eu lieu sur un certain nombre de films...**

- ▶ **Nous saluons l'ensemble des ouvriers, techniciens**, qui ont décidé, dans un climat de tension extrême, de ne pas accepter le chantage des Syndicats de Producteurs et réclamer qu'ils appliquent et respectent les engagements qu'ils ont signés dans la Convention collective à ce que soient revalorisés de 3,07 % les salaires minima au 1<sup>er</sup> juillet 2014 (ce qui correspond au réajustement des salaires du deuxième semestre 2011 qui figurent dans le texte de la Convention).
  
- ▶ **En différant au 2 juillet** leur réponse à la demande de revalorisation déposée par le SNTPCT, les Syndicats de producteurs ont joué la montre, pensant que, vu les délais pour dûment informer l'ensemble des ouvriers et techniciens et préparer le mouvement de grève, il n'appellerait pas en juillet.
  
- ▶ **Ils se sont trompés** et l'appel à la grève a permis d'informer largement l'ensemble des ouvriers et techniciens qui, dans leur grande majorité, n'accepteront pas que les Syndicats de producteurs ne respectent pas les engagements qu'ils ont signés et n'appliquent pas la revalorisation des salaires qui était fixée.

**Sur les films en tournage**, le discours des Producteurs :

- la grève met en péril le tournage... –, mais pas un seul n'a précisé que la revalorisation des salaires minima de 3,07 % au 1<sup>er</sup> juillet était légitime et due aux ouvriers et techniciens.
- Et tous ont fait bloc avec leur Syndicat respectif : non à la revalorisation des salaires minima de 3,07 % au 1<sup>er</sup> juillet.

**L'ensemble des Syndicats de Producteurs** – y compris le Syndicat des producteurs de films publicitaires – a continué d'observer le mutisme le plus total et refusé tout contact avec le SNTPCT.

**Face à cette politique et le mépris qu'affiche l'ensemble des Syndicats de Producteurs tant à l'égard des ouvriers et techniciens que du SNTPCT, comme nous l'avons écrit :**

**- LE SNTPCT, DES LA RENTRÉE, APPELERA À LA GRÈVE LES OUVRIERS ET TECHNICIENS.**

**Le SNTPCT, comme l'ensemble des ouvriers et techniciens, ne saurait accepter de se voir confisqués 3,07 % des salaires minima.**

- ▶ Le SNTPTCT n'acceptera ni cette politique de boycott, ni le chantage que font les Syndicats de Producteurs.

**Le niveau de nos salaires minima doit être garanti.**

À propos du refus du SPIAC-CGT de se joindre à l'appel à la grève du 16 et 17 juillet, nous avons regretté leur décision. Mais chaque Organisation syndicale a toute liberté à définir sa propre politique revendicative.

En revanche, le lendemain le 11 juillet, nous avons été surpris de lire sur leur site qu'ils demandaient :

- que les syndicats de producteurs – contrairement à ce qui est stipulé dans la convention collective – :

- **signent au 1<sup>er</sup> juillet 2014 une revalorisation des salaires de 1,20 % au lieu des 3,07 % qui découlent de l'application de la Convention.**

L'unité d'action se fonde sur une plateforme qui est établie sur des revendications qui sont communes à l'une et à l'autre des Organisations syndicales.

Pour ce qui concerne le SNTPTCT, sur la base de nos revendications, nous persévérons dans la recherche d'une unité revendicative et d'action et demanderons à nouveau une rencontre au SPIAC-CGT.

**Le 8 octobre 2013, le SNTPTCT – seul parmi les Organisations syndicales de salariés – a décidé de signer l'Avenant par lequel les Syndicats de producteurs non signataires ont adhéré à la convention collective signée le 19 janvier 2012 :**

- ▶ **Si le SNTPTCT n'avait pas signé cet Avenant, les Syndicats de producteurs non signataires s'apprêtaient à déposer le texte de Convention qu'ils avaient établi avec la CFDT et FO, texte qui abaissait drastiquement notamment les différents taux de majoration de salaires – et instituait trois grilles de salaires minima au rabais selon le niveau du devis des films ...**
- ▶ **De ce fait ils ont été contraints de retirer leur projet,**
- ▶ **Et depuis le 8 octobre, leur politique, c'est le boycott de toute négociation, c'est, sur les films, mener une politique de désinformation quant à l'interprétation de tel ou tel article de la Convention collective.**

**FACE À CETTE POLITIQUE ET FACE AU FRONT PATRONAL DES SYNDICATS DE PRODUCTEURS :**

- **comme les Producteurs, ouvriers et techniciens, soyons tous rassemblés et unis dans le Syndicat,**
- **pour imposer aux producteurs et à leurs Organisations syndicales respectives la signature d'un avenant réajustant nos salaires minima de 3,07 % et prenant en compte nos autres demandes revendicatives.**

**TOUS EN GRÈVE À LA RENTRÉE**

Paris, le 21 juillet 2014